



## Section 12

### Motion

### Medaille argent et bronze

Le 30 octobre 2014, les membres de la section 12 du CoNRs réunis en session d'automne ont voté à l'unanimité une motion contre la désignation systématique, pour les médailles de bronze et d'argent, d'un homme et d'une femme pour des raisons de parité.

La section 12 considère cette procédure comme extrêmement discriminatoire et dévalorisante pour les récipiendaires. Elle va directement à l'encontre de l'égalité femme/homme qui devrait au contraire nous conduire à considérer l'ensemble du vivier des chercheurs sur un même plan. Ce processus pourrait conduire à terme à une dévalorisation de l'attribution des médailles.

**Frédéric LEROUX**  
**Président de la section**

**Motion adoptée le : 30 octobre 2014**

**18 votants [18] oui, [0] abstention, [0] non**

**Destinataires :**

M. Alain Fuchs, président du CNRS

M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS

M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

M. Dominique Massiot, directeur de l'INC

M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

M. Didier Houssin, Président de l'AERES

**Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN**